

| |
|----------------------|
| DEPARTEMENT |
| ORNE |
| CANTON |
| LA FERTE-MACE |
| COMMUNE |
| LA FERTE-MACE |

REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par Monsieur CHATELAIS Sébastien, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public, afin de réaliser des travaux de couverture, 4 rue du Docteur Poulain, du 5 décembre 2017 au 1^{er} janvier 2018,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

- ARRETE -

ARTICLE 1 - Afin de réaliser des travaux de couverture sur l'immeuble, sis place de la République (ex Graineterie), Monsieur CHATELAIS Sébastien est autorisée à occuper le domaine public en installant un échafaudage, 4 rue du Docteur Poulain, du 5 décembre 2017 au 1^{er} janvier 2018. Cet échafaudage devra être placé le plus près du mur.

ARTICLE 2 - Pendant la durée des travaux, Monsieur CHATELAIS Sébastien est autorisé à stationner un véhicule au plus près du chantier.

ARTICLE 3 - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles pendant ces travaux afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous sa seule responsabilité.

ARTICLE 4 - Cet arrêté ne vaut pas autorisation au titre du code de l'urbanisme.

ARTICLE 5 - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur, mise en place par le demandeur qui devra prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent pour la circulation des véhicules et des piétons.

ARTICLE 6 - Les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur CHATELAIS Sébastien

Fait à LA FERTE-MACE,
Le 27 novembre 2017,
Le Maire,
Jacques DALMONT

